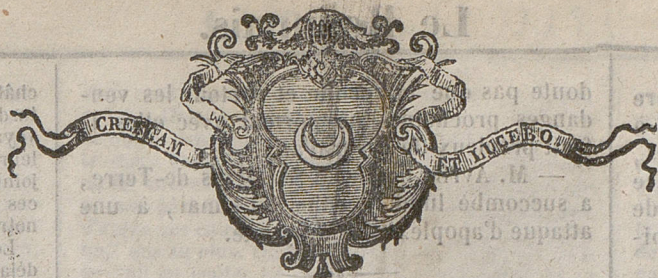


SAMEDI 18 MAI 1844.

PREMIÈRE ANNÉE. — N.° 23.



LE ROANNAIS,

JOURNAL DE LA VILLE ET DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

AGRICULTURE, COMMERCE, ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le ROANNAIS paraît tous les *Samedis*. — Prix de l'abonnement, *payé d'avance*, 12 fr. par an, et 14 fr., hors du département de la Loire. — Les lettres et l'argent doivent être affranchis. — On s'abonne, à ROANNE, au Bureau du Journal, au Phénix; à PARIS, à l'Office-Correspondance d'Auguste de Vigny et Comp., rue des Filles-St.-Thomas, 5 (place de la Bourse), où l'on reçoit aussi les annonces. — PRIX DES INSERTIONS : 20 CENTIMES LA LIGNE.

ROANNE, 18 Mai.

La commission chargée d'indiquer quels sont les établissements d'utilité et d'embellissement les plus nécessaires et les plus urgents pour la ville de Roanne vient de faire son rapport au conseil municipal, qui en adoptera sans doute les conclusions dans ses prochaines séances.

Le premier établissement à créer, celui dont l'urgence est incontestable, c'est un abattoir.

Il est évident que l'état actuel de l'abattage est vicieux, dit le rapporteur; que le service est mal fait et la surveillance difficile; que la création d'un abattoir, non-seulement aura pour effet de régulariser le service, mais encore d'augmenter les revenus de la ville.

Après avoir examiné divers emplacements, la commission a décidé à l'unanimité que l'abattoir devra être construit sur l'emplacement des Casernes.

Cette décision est appuyée sur les motifs suivants :

Ce lieu est le plus convenable sous le rapport de la salubrité; le terrain appartenant à la ville, la dépense sera considérablement réduite;

Il y a possibilité de maintenir dans le même local le marché au bétail;

Enfin, l'abattoir se trouvera placé sur l'arrivage principal.

Une seule objection a été faite à ce projet; elle est relative aux eaux nécessaires à l'écou-

lement des immondices; mais la commission a reconnu que la nappe d'eau qui existe à 3 ou 4 mètres de profondeur permettra d'obtenir, avec un système de pompe et sans grands frais, une quantité plus que suffisante pour les besoins.

Sur la question de savoir si la construction de l'abattoir sera exécutée par la ville, ou si elle sera abandonnée à l'industrie privée, avec concession des droits à percevoir pendant un certain temps, la commission a arrêté que la construction serait donnée à l'industrie privée, avec concession.

En seconde ligne, la commission avait placé l'établissement de fontaines suffisantes pour les besoins de la population. Elle avait reconnu la nécessité de prendre l'eau dans la Loire. Mais l'approbation que le gouvernement a donnée aux études faites pour la création d'un canal supérieur, devant mettre en communication le Rhône avec la Loire, a engagé la commission à proposer l'ajournement de l'établissement des fontaines. En effet, si l'exécution du canal a lieu, dans un court délai, comme tout le fait espérer, l'écluse qui déversera les eaux dans le bassin actuel sera élevée de 5 à 6 mètres au-dessus de ce bassin, et, par suite, il y aura une chute considérable dont l'effet sera de donner des eaux jaillissantes même au point le plus élevé de la ville.

En troisième ligne, la commission a placé l'exécution complète du boulevard du midi, commencé déjà par la digue d'enceinte.

Passant aux ouvertures nécessaires pour les communications, la commission pense qu'il y a lieu de s'occuper de suite du percement de la rue du Canal, au haut de la ville, et de la rue de Sully, se dirigeant de la place Ste.-Elisabeth sur la rue du Canal. Après l'exécution de ces deux rues, la commission pense qu'il est urgent d'ouvrir celle qui devra joindre le boulevard du midi avec la rue Royale, en face de l'église des Minimes.

Le Collège a été aussi l'objet de la sollicitude de la commission, qui a demandé qu'il soit fait des études complètes pour l'amélioration de cet établissement, appelé à jouer un rôle important dans notre ville, et que l'exécution suive de près les études.

La commission s'est occupée, en dernier lieu, de la destination à donner à l'emplacement de la terrasse des Capucins. Elle demande qu'il soit fait appel aux gens de l'art, provoquant, dans un concours, des études ayant pour objet de trouver sur ce terrain un hôtel-de-ville, des maisons d'école, en un mot toutes les constructions dont le besoin se fait impérieusement sentir.

Voilà de grands et utiles projets : espérons que l'administration municipale, constante dans son dévouement et sa sollicitude pour les intérêts de la ville, pourra les réaliser enfin, au moyen d'un emprunt, comme le propose la commission.

FEUILLETON.

LE BARBIER DE NUREMBERG.

Dix heures venaient de sonner à la grosse horloge de l'hôtel-de-ville; le barbier de l'université, après avoir racé le menton à une douzaine d'étudiants, se préparait à s'aller coucher, quand tout-à-coup la porte de sa boutique s'ouvrit, et un homme de petite stature, et ramassé dans sa petite taille, s'avança vers lui avec vivacité. Son ventre avait une telle rotondité qu'il eût fait honneur au plus digne bourguemestre; son visage, ses jambes et tout le reste de la personne de cet individu, portaient les mêmes signes d'embonpoint. L'air et le langage de ce personnage, que le barbier ne se souvenait pas d'avoir jamais vu dans sa boutique, accusaient un bon vivant et un homme exempt de tout souci. Son costume était passablement étrange. Il portait un chapeau verni à bords extrêmement larges, un habit noir depuis longtemps démodé, et une culotte grise attachée avec des houpes de cuivre. Sa chevelure, frisée et noire

comme l'aile du corbeau, tombait sur ses épaules; ses moustaches étaient longues et épaisses, et sa barbe avait au moins cinq jours de date.

Il salua d'une façon familière et dégagée, en entrant dans la boutique, et s'assit sans cérémonie dans le vaste fauteuil qui recevait les clients du barbier.

Celui-ci avait fixé ses yeux tout ébahis sur l'étranger, et ne pouvait revenir de sa surprise, choqué qu'il était de tant de familiarité.

L'autre, sans s'apercevoir le moins du monde de l'étonnement du barbier, passait et repassait sa main sur son épaisse barbe; enfin il dit : « Pouvez-vous me raser ? »

— Monsieur ? fit le barbier avec assez d'assurance, comme s'il n'avait pas entendu.

— Je vous demande si vous pouvez me raser, répondit l'autre d'une voix forte. Est-ce que je viens pour autre chose que pour cela ? Et il recommençait à caresser sa barbe avec complaisance.

Le barbier était un homme grand, maigre, monté sur des jambes quelque peu en fuseau; il pouvait être âgé d'environ cinquante ans, et le courage n'avait jamais été, même dans sa jeunesse, le côté brillant de son caractère. Néanmoins, il avait trop de dignité personnelle, lui, le barbier privilégié des professeurs

de l'université, pour se laisser impunément braver par un étranger dans sa propre maison. Sa colère fut donc plus forte qu'un sentiment de crainte qui commençait à se faire sentir, quelques efforts qu'il fit, et il écouta la question de son insolent visiteur avec une assurance qui ne lui était pas ordinaire.

— Vous me demandez, monsieur, si je puis vous raser, dit-il en continuant à repasser un rasoir qu'il tenait à la main lorsque l'inconnu était entré; je ne vois point d'obstacle à ce que je vous rase, malgré l'heure avancée de la soirée. Je puis, continua-t-il avec légèreté, raser tout homme qui a jamais eu barbe au menton. Vous ne serez pas, vous, plus difficile à raser qu'un autre, quoique votre barbe ait quelque ressemblance avec le poil d'un hérisson ou tout autre animal de cette espèce.

— Ah ! fort bien; vous me raserez donc, répondit l'autre, qui, se mettant en même temps à l'aise dans le fauteuil, se débarrassant de sa cravate, et étendant ses grosses jambes autant que le permettait leur courte dimension, se mit dans la posture d'un homme qui va être rasé, et se frottait et se grattait la barbe et le menton avec les marques d'un grand contentement.

Le barbier plaça ses lunettes sur son nez maigre

— La commission d'instruction primaire du département de la Loire s'est réunie à Montbrison, au lieu ordinaire de ses séances, le 6 mai et jours suivants, sous la présidence de M. Magnien, inspecteur de l'académie de Lyon, pour procéder aux examens des aspirants aux brevets de capacité.

Sur 15 candidats qui se sont présentés, 6 ont été éliminés après les épreuves écrites, et 4 après l'examen oral, en tout 10.

Le brevet de capacité pour l'instruction primaire élémentaire a été délivré aux cinq candidats restant, ce sont MM. Fleureton, ancien élève de l'école normale; Denonfour, clerc de l'ordre de Saint-Viateur; Gérard, instituteur; Brun et Janin.

— Par ordonnance du Roi, rendue sur le rapport de M. le garde-des-sceaux, M. Bouchetal-Laroche, procureur du roi à Saint-Etienne, a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

— Par ordonnance royale du 30 avril dernier, M. Rajat a été nommé notaire à Boën, en remplacement de M. Mosnier; et M. Journoud, notaire à Rive-de-Gier, en remplacement de M. Gaultier.

— On lit dans le *Mercurie Séguisien* :

Les nouvelles de Rive-de-Gier sont favorables. La reprise des travaux était presque générale sur les divers points. Tout porte à croire que les ouvriers en petit nombre manquant dans les ateliers ne tarderont pas à rentrer. Déjà le bassin a retrouvé toute son activité.

Quelques puits de la Compagnie générale ont repris leurs travaux. Les ouvriers de St.-Paul persistent toujours dans leur refus de travailler.

Il n'est point vrai, comme le dit la *Réforme*, d'après son correspondant de Saint-Etienne, que la compagnie ait envoyé chercher des ouvriers en Piémont. C'est un conte comme celui du départ pour Paris de M. Robichon. M. le maire ni les syndics de la compagnie n'ont pas quitté Rive-de-Gier. C'est fort dommage, car voilà, touchant les malheurs que devaient infailliblement occasionner les luttes et les rivalités entre les nouveaux ouvriers et les anciens, de bien beaux articles sans valeur et de l'éloquence inutilement dépensée.

— A quelque chose malheur est bon, dit le proverbe. La commune de St.-Genis-Terre-Noire vient d'en faire l'épreuve. Par suite du chômage général des mines, dans le canton de Rive-de-Gier, les ouvriers mineurs, en assez grand nombre dans la commune de St.-Genis, se sont tous mis à cultiver la terre et travailler aux vignes. L'aspect de ces campagnes est, dit-on, magnifique, et l'on ne

doute pas que la récolte et surtout les vendanges prochaines ne portent avec elles le fruit précieux de ces travaux.

— M. Avril, notaire à St.-Genis de-Terre, a succombé lundi dernier, 13 mai, à une attaque d'apoplexie foudroyante.

M. Japhet, nouveau titulaire de la perception de Roanne, est entré en fonctions depuis le 17 du courant. Son bureau, établi rue Royale, n.° 10, au 1.° (ancienne maison *Albert*), est ouvert, tous les jours non fériés, de dix heures du matin à quatre heures du soir. — Le lundi sera spécialement destiné aux mutations foncières.

LETTRE A M. *****, DÉPUTÉ.

MONSIEUR,

Tout ce qui regarde la gloire et le bien-être de notre pays vous intéresse trop vivement, et vous possédez à un trop haut degré le sentiment du beau et de l'utile, pour que je ne m'empresse pas de vous faire part de la destruction imminente d'un des monuments les plus remarquables dont s'enorgueillisse l'arrondissement que vous représentez; conserver à l'art ces précieux débris, leur donner une destination avantageuse, sera bien mériter de la France entière et acquérir un nouveau titre à une reconnaissance qui vous est déjà si légitimement acquise.

Près de la petite ville de Charlieu, existait, avant la révolution, un couvent de Cordeliers; on prétend qu'ils y auraient été appelés vers le milieu du XIII.° siècle; noble Jean Maréchal fit, ajoute-t-on, bâtir leur monastère, s'y consacra à la religion et y parvint à la qualité de gardien (1).

La famille Maréchal était originaire de Charlieu où elle habitait; arrivée par le commerce à une haute fortune, elle possédait dans le Maconnais, le Beaujolais, le Forez et le Bourbonnais d'immenses propriétés (2); nous trouvons, à la date du 13 janvier 1474, un arrêt du Grand Conseil prononçant confiscation au profit du Roi de tous les biens de Jean Maréchal, bourgeois de Charlieu, convaincu du crime de lèse-majesté, pour avoir pris le parti de Charles, duc de Bourgogne, alors en guerre avec Louis XI. Ces biens furent, la même année, adjugés à Guillaume Gouffier, seigneur de Boisy, moyennant 800 écus d'or.

Une foule de motifs, qu'il est inutile de développer ici, me font supposer que c'est à ce Jean Maréchal qu'est due la fondation du monastère des Cordeliers, et reporter cette fondation à la dernière moitié du XV.° siècle (3).

Quoi qu'il en soit, et à-peu-près vers l'époque que nous venons d'indiquer, Hugues de Chastelus, seigneur de Château-Morand, donna à ces religieux un

(1) Almanach de Lyon, 1759.

(2) Dans les paroisses de Rencins, de Marchamp, de Quincie, de Claveysolles, des Ardillats, de Beaujeu, de Belleville, de St.-Lager, de Charentay, de Cercy, d'Odenas, de Vougy, d'Eguilly et de St.-Nizier-sous-Charlieu.

(3) Peut-être l'édifice primitif, élevé dans le XIII.° siècle, fut-il complètement reconstruit dans le XV.°; les débris de sculpture qu'on rencontre dans les démolitions actuelles le feraient ainsi présumer. Cependant il ne reste aucune trace plus importante de ces constructions premières, ce qui s'explique difficilement.

hors de son siège d'un bond tout-à-fait extraordinaire pour sa corpulence.

Le barbier en fut alarmé, non sans raison, car l'autre se plaça devant lui, les poings sur les hanches, les yeux étincelants, dans une attitude des plus évidemment hostiles; le barbier posa son cuir et son rasoir sur la cheminée sans trop savoir ce qu'il faisait.

— Voulez-vous m'insulter dans ma propre maison? murmura-t-il, avec tout le courage qu'il put appeler à son aide.

— Sang et tonnerre! qui parle de vous insulter! Je veux être rasé. Qu'y a-t-il à cela d'extraordinaire?

— Je ne rase point après dix heures, reprit le barbier; d'ailleurs, je ne travaille que pour les professeurs et les étudiants de l'université. Il m'est strictement défendu d'exercer mon industrie sur le visage ou la tête de tout autre, de par le révérend docteur Heiligen Anhelat, et le sénat académique.

— Le docteur Heiligen Anhelat! répéta l'autre avec un sourire de mépris, et que diable cela peut-il être?

— C'est le prévôt de l'université, et le professeur de philosophie morale répondit le barbier, grandement scandalisé d'entendre parler de ce savant docteur en termes pareils.

château sur l'emplacement duquel ils établirent plus tard leur jardin, et leur fit bâtir un cloître; — aussi voyait-on dans l'église des Cordeliers le tombeau où leur bienfaiteur était représenté couché et les mains jointes, auprès de la dame de Tianges son épouse; ces deux statues sont aujourd'hui conservées dans notre ville.

Le monastère a disparu; l'église, dans un état de délabrement complet, a servi long-temps de dépôt de vins; le cloître seul avait traversé près de 4 siècles, frais, gracieux, intact comme si hier encore les religieux se promenaient, en priant, sous ses gothiques arcades: — depuis quelques mois seulement la démolition d'un édifice voisin a entraîné la chute de la moitié à-peu-près d'un de ses côtés.

Ce cloître forme un carré un peu allongé, dont deux des côtés (nord, sud) présentent un développement de 24 mètres; les deux autres, de 26 mètres environ; — chaque face intérieure se compose d'une série de 21 arceaux, exceptée la face ouest qui n'en offre que 18: — ces arceaux sont supportés par un soubassement de 50 centimètres de hauteur; — une frise ornée de sculptures couronne tout cet ensemble.

Rien de fin et de svelte comme les colonnettes dont les nervures délicates dessinent en se prolongeant une ogive trilobée; l'intervalle formé par l'épanouissement de ces nervures est lui-même décoré par un treille à feuilles aigues et évidées.

L'ornementation des chapiteaux se fait remarquer par une prodigieuse variété; la flore indigène s'y retrouve à-peu-près toute entière: feuilles de vigne, de chêne, de lierre, de bardane, de choux, de chicorée, etc., etc., isolées, groupées, imbriquées, enchevêtrées, se reproduisent en mille dispositions différentes; peu de motifs retraçant la forme humaine ou empruntés au règne animal: on distingue cependant deux petites figures à mi-corps, dont l'une, le bras plongé dans un coffre-fort, représente évidemment l'avarice, et l'autre symbolise la luxure sous les traits d'un fou qui entraîne à lui une jeune fille. — N'était-ce point là une maligne réminiscence des péchés les plus habituellement reprochés aux habitants du cloître?

Sur la frise se déroule une guirlande de feuillages qui changent de nature sur chaque face; c'est surtout dans cette partie de la décoration que le ciseau a le plus heureusement affouillé la pierre et a obtenu des effets pleins de souplesse et de charme.

Un détail d'architecture que je n'avais encore observé dans aucun monument de ce genre et qui me semble digne de toute votre attention, consiste dans quatre arcs hardiment jetés d'une paroi à l'autre, à chaque angle intérieur du cloître, et flanqués extérieurement de quatre contreforts en saillie sur la cour ou le préau. Chacun de ces arcs affecte une forme et une disposition diverses, et rallie avec un rare bonheur les galeries les unes aux autres.

Toute la décoration sculpturale que je viens essayer de décrire est évidemment mieux traitée, plus parfaite pour les parties intérieures que pour l'extérieur du cloître.

Mais ce dont je ne puis, Monsieur, vous donner une idée, c'est cet aspect général, si simple à la fois et si orné, si imposant et si gracieux. Oui, voilà bien le caractère de l'architecture au XV.° siècle: délicatesse, fécondité, harmonie... — Je ne connais pas, dans notre France centrale, de monument plus complet et plus précieux de l'art à cette intéressante époque.

Si, comme on nous le fait craindre, cette ruine qu'un accident a commencée, doit se consommer au profit de quelques prétendus amateurs qui cherchent à démembrement et proposent d'acquiescer en détail ce beau cloître; si ces pierres doivent quitter le sol dont elles ont fait pendant si long-temps l'honneur et l'orne-

— Eh quoi! c'est ce cuistre d'Anhelat qui donne de tels ordres? Je n'ai pas le temps de passer ici toute la nuit et je n'ai qu'une chose à vous dire; c'est que si vous ne me rasez pas, ce sera moi qui vous raserai, et de la bonne manière encore. Ainsi songez-y bien, voyez maintenant ce que vous avez à faire; et joignant l'action à la parole, il étendit le bras, saisit le barbier par le nez et le cloua vigoureusement sur la chaise que lui-même venait de quitter.

L'autre fut un moment interdit par la rapidité du mouvement: il regardait, avec un mélange de colère et de surprise, l'auteur de cette action audacieuse, et ce ne fut qu'en sentant sur son visage l'impression froide et humide du pinceau à savon, qu'il fut rappelé à sa situation présente. Il voulut aussitôt se lever, mais il fut remis en place par le bras vigoureux et inflexible du petit homme.

Il n'eut plus d'autre ressource que de tourner la tête à droite, à gauche, pour éviter le fatal pinceau; mais ses efforts étaient inutiles. Son front, son nez, ses joues et ses oreilles, furent barbouillés de la matière savonneuse. Lorsqu'il essayait de crier, ses efforts n'étaient pas plus heureux; l'infatigable petit homme lui remplissait la bouche d'écume, et continuait avec plus d'énergie que jamais. D'une main il

et allongé, et, d'un air malin et fronqué, il fixa sur l'étranger des regards qui n'étaient rien moins que satisfait. Enfin il rompit le silence: « Je dis, monsieur, que je puis raser tout le monde, mais... »

— Mais quoi? dit l'autre avec mécontentement?

— Mais vous, je ne veux pas, reprit le barbier; et il se mit à repasser son rasoir, comme auparavant, sans faire plus d'attention au nouveau venu. Celui-ci parut tout étonné de ce langage, et regardait le barbier d'un air de surprise mêlé de curiosité.

Mais la curiosité fit bientôt place à la colère, qui s'annonça par le gonflement extraordinaire de sa poitrine, de ses narines, et par le feu qui lui monta tout-à-coup au visage. Peu à peu ses joues enflèrent, et acquirent presque la rondeur et la dimension d'une énorme citrouille.

« Ne pas me raser, moi! » s'écria-t-il, vomissant tout-à-coup de ses poumons et de ses joues la masse d'air qui s'y accumulait. L'explosion de cet orage fut terrible. Le barbier tremblait comme la feuille, et n'avait pas la force de prononcer un seul mot.

— Ne pas me raser, moi! s'écriait l'étranger, et le silence continuait à régner.

— Ne pas me raser! répéta le petit homme une troisième fois, plus haut que jamais, en s'élançant

ment, pourquoi ne chercherions-nous pas à les consacrer à une destination grande encore et éminemment artistique? — Vous, Monsieur, qui connaissez sans doute tout le parti que la ville de Toulouse a su tirer d'un cloître moins beau peut-être que le nôtre, pour l'établissement d'un Musée, vous comprendrez aisément que peu d'édifices soient mieux appropriés à recevoir une collection de ce genre. — Roanne bientôt aussi possédera son Musée; déjà notre cité s'est enrichie du don fait par l'un de ses plus dignes enfants d'un précieux cabinet d'antiquités locales; des recherches bien dirigées, des découvertes journalières viendront l'augmenter encore et lui donner une importance et une valeur réelles. — Eh bien! que le cloître des Cordeliers de Charlieu se relève dans nos murs, qu'il retrouve parmi nous sa grâce et sa conservation premières: notre trésor archéologique ne saurait rencontrer place dans un plus admirable écrin.

C'est à tort qu'on s'effrayerait d'une démolition et d'une reconstruction immédiates et complètes; l'appareil des matériaux employés s'y prête aisément et rendra cette double opération facile et peu dispendieuse; — les moyens de transport sont multipliés et économiques: si le gouvernement favorisait notre entreprise par une allocation, si le Comité des arts et monuments nous venait en aide, nul doute qu'une souscription ouverte parmi nos concitoyens ne suffît pour compléter en peu de temps les fonds nécessaires à la réalisation d'une œuvre qui ne nous paraît manquer ni d'importance, ni d'intérêt.

Je n'insiste pas davantage, Monsieur le député, sur un projet dont personne, sous le rapport de l'opportunité, du goût et de la convenance, ne peut être meilleur juge que vous; je le livre à votre sollicitude éclairée, à votre zèle éprouvé pour tout ce qui est avantageux au pays, et vous prie d'agréer, etc.

NOUVELLES DIVERSES.

Par arrêté de M. le ministre des travaux publics, une commission est instituée pour examiner les questions relatives à l'endiguement des fleuves, rivières et torrents, et pour préparer, s'il y a lieu, les éléments d'une nouvelle législation sur la matière.

Cette commission est composée: du ministre secrétaire d'état au département des travaux publics, du sous-secrétaire d'état au même département, et de MM. le comte d'Argout, le comte de Gasparin, Teste, pairs de France; Meynard, le comte d'Angerville, de Lafarelle, Bert, députés; Macarel, Félix Réal, le vicomte de Chasseloup-Laubat, conseillers d'état; Kermignant, inspecteur-général des ponts-et-chaussées; de Baudre, inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées; Nadault de Buffon et de Franqueville, chefs de division au ministère des travaux publics. M. Desmazes sera chargé des fonctions de secrétaire.

— Le *Bulletin des Lois* contient la nouvelle loi sur les patentes. Le texte de cette loi et les tableaux qui y sont annexés forment trois feuilles in-8°.

— On lit dans l'*Ami de la Charte*:

Nos espérances sont aujourd'hui des certitudes. Nous sommes informés de la manière la plus positive que lundi prochain le ministère doit déposer sur le bureau de la chambre un projet de loi où le classement d'une grande ligne du centre, de Paris à Clermont, est définitivement inscrit... Nos concitoyens partageront la confiance que nous inspiront des renseignements qu'ils n'ont pas trop souvent trouvés en défaut, et la joie profonde que nous éprouvons, s'ils apprécient à sa juste valeur l'importance d'un tel résultat.

— On écrit de Paris: « M. le ministre des finances

s'est rendu dans le sein de la commission du budget, et lui a déclaré que le gouvernement était prêt, en ce qui le concerne, à faire face aux dépenses qu'entraînera l'exécution complète du réseau de chemins de fer voté en 1842. M. le Ministre a l'intention d'appliquer 55 à 60 millions par an à ce grand travail qui, d'après ses calculs, pourrait être terminé en six ans, huit ans au plus. Quant aux 450 ou 500 millions qu'il devrait en coûter au trésor, M. Lacave-Laplagne ne paraît pas embarrassé de se les procurer. Ses déclarations à cet égard ont été, à ce qu'on assure, très-explicites devant la commission du budget. »

— Le projet de voyage du roi Louis-Philippe en Angleterre paraît devoir se réaliser prochainement. Sur la demande du préfet maritime de Cherbourg, on confectionne au Havre plusieurs pavillons en soie, aux armes d'Angleterre et de France, destinés à l'escadron qui devra accompagner Sa Majesté dans son voyage. Le roi, annonce-t-on, doit à son retour de Londres consacrer deux ou trois jours à la visite du port de Brest, où des ordres seraient déjà donnés pour le recevoir.

— M. le lieutenant-général Changarnier, qui s'était retiré à Autun, vient d'être appelé à Paris par M. le ministre de la guerre. On dit qu'il ne tardera pas à retourner en Algérie avec un commandement important, ce qui ferait croire que M. Bugeaud va revenir en France, ainsi qu'on l'a annoncé, pour ne plus retourner à Alger.

(Réforme.)

— Les membres du jury central, désignés par le ministre de l'agriculture et du commerce, pour apprécier le mérite des divers produits exposés au palais de l'industrie, ont commencé leur travail d'examen et d'inspection pour la rédaction du rapport d'après lequel il sera décerné, à titre de récompense nationale, des médailles d'or, d'argent et de bronze, aux fabricants, manufacturiers et artistes qui en auront été jugés dignes.

— Sur les 86 départements dont se compose la France, 84 ont concouru à l'exposition de 1844; deux départements seulement n'y ont pas pris part: ce sont ceux de la Corse et du Lot. En revanche, on y voit figurer quatre de nos possessions d'outre-mer; l'Algérie, la Guadeloupe, Pondichéry et Bourbon.

— Il résulte d'un relevé fait par la préfecture de police, que le nombre des passeports visés depuis le commencement du mois s'élève à plus de 300,000. La population de la capitale est donc augmentée de plus d'un tiers par suite de l'exposition de l'industrie.

— On écrit de Flers au journal le *Haro de Caen*:

Notre nouvel évêque faisait, dimanche dernier, sa tournée pastorale dans notre ville. La foule encombra l'église; elle était si pleine que plusieurs personnes s'étaient placées dans les tribunes. Tout-à-coup une terreur panique, provoquée par le craquement d'une tribune en bois, se répandit parmi les personnes qui l'occupaient. Sans nul doute si chacun fût resté à sa place il ne serait pas arrivé d'accident. Mais chacun s'étant porté en toute hâte vers l'escalier, il y eut pêle-mêle et confusion. Beaucoup d'assistants furent blessés, et nous avons même à déplorer la mort de sept personnes.

BULLETIN AGRICOLE.

AVANTAGES DE LA COUPE PRÉMATURÉE DES GRAINS.

Lorsque les céréales approchent de leur maturité, les grains se dessèchent et diminuent de volume; ne remplissent plus la balle et tombent facilement à la moindre agitation des épis; la paille devient raide, blanche et dépourvue de sève, et l'épi s'incline vers le sol. Lorsque la récolte se présente de cette manière,

Prenez garde au moins; n'allez pas me couper la gorge! dit l'étranger d'une voix forte.

— Mon état est de couper la barbe et non la gorge, répondit humblement le barbier.

— Sans doute, sans doute; mais je ne suis pas obligé de vous croire sur parole; ainsi prenez-y garde, vous dis-je. Si vous me coupez la gorge, je vous fais sauter la cervelle, voilà tout. Et mettant la main dans une des larges poches de son habit, il en tira un pistolet d'arçon, l'arma et le posa sur une chaise près de lui.

— Maintenant, commencez, continua-t-il, et rappelez-vous bien que, si vous m'égatignez tant soit peu le menton, ou si vous y laissez un seul poil, je vous casse la tête. Vous voyez dument averti.

La vue de cette arme terrible augmenta, comme on le pense bien, la terreur du barbier. Sa main tremblait comme la feuille, il se remit à préparer le savon, et il employa dix fois plus de temps qu'il ne l'avait jamais fait dans aucune autre occasion, à savonner le visage de l'inconnu. Il redoutait d'approcher son rasoir de son menton, aussi prit-il le parti de continuer à savonner indéfiniment, plutôt que de courir le risque de recevoir une balle de pistolet dans la tête. Ce délai lui fut utile, et donna le temps à sa main de recouvrer son assurance; l'étranger n'y trou-

on dit que le grain est mûr, c'est ordinairement à cette époque que se fait la moisson.

Une pratique nouvelle, connue sous le nom de coupe prématurée des grains, prétend offrir des avantages importants et nombreux.

On dit que la coupe est prématurée lorsqu'on fait la moisson au moment où la paille est encore remplie de sève, de couleur verdâtre, à l'exception de la partie qui avoisine l'épi, laquelle doit être jaune; que toute la tige conserve encore de la flexibilité; lorsqu'enfin le grain est tendre sans être laiteux et qu'il cède encore sous le doigt en le pressant fortement.

Tous les cultivateurs praticiens ont reconnu que nos céréales meurent lorsque le grain est mûr; que l'épi, qui est la partie extrême de la plante, est le premier à prendre la couleur indice de la mort, laquelle s'étend graduellement sur toute la plante, à partir de l'épi.

Puisqu'il est vrai que dans les plantes la mort commence à se manifester dans la partie supérieure, il est clair, dès que la sève cesse de circuler dans la partie de la tige qui se trouve immédiatement au-dessous de l'épi, que le grain ne tire plus rien de la plante; en conséquence, lorsqu'on diffère de moissonner les céréales parvenues au point dont nous venons de parler, on s'expose, sans aucun avantage, à une perte de temps et aux chances de la mauvaise saison.

Tous ceux qui ont récolté ou vu récolter des céréales complètement mûres, ont dû observer qu'une assez grande quantité des meilleurs grains tombe à terre, sous la main du moissonneur, et dans les autres opérations de la moisson et de la rentrée de la récolte. Il est encore difficile et même impossible d'empêcher que beaucoup de tiges et d'épis ne se perdent sur le sol, parce que la paille étant aussi mûre, la tige n'a plus de force et tombe à la moindre secousse. Il faut observer enfin que le grain perdu est le meilleur et le plus pesant. En effet, après une moisson tardive, la perte éprouvée devient manifeste par la grande quantité de grains qui végètent sur le sol.

M. Féburier, que l'on peut toujours citer avec confiance, fait l'observation suivante dans un ouvrage où il traite le même sujet. « Par coupe prématurée des blés, on entend, dans le département du Nord, une récolte faite avant que le chaume des blés soit desséché et jaune, mais à l'époque où le germe et la farine sont bien formés, et où il ne peut y avoir de perte que sur la quantité du son. L'expérience a démontré que cette époque pouvait être fixée, suivant la température, à huit, dix et douze jours avant la parfaite maturité, ce qui, indépendamment des avantages que les cultivateurs retirent de la coupe prématurée de leurs blés, leur donne ce temps de plus pour faire leurs récoltes, et le temps est précieux au moment de la récolte. L'expérience a aussi prouvé que cette même époque était le moment où les racines étaient mortes, ce qu'on reconnaît lorsque le collet des plantes se dessèche; dans cet état, les racines ne servant plus à la végétation, mais seulement de support aux tiges, on peut couper les blés sans nuire à la quantité ou à la qualité de la farine et à la force du germe des grains. Si l'on obtient par cette coupe prématurée un peu moins de son, on en est dédommagé par la qualité de la paille qui est plus substantielle et moins dure. » Cette méthode est doublement profitable, puisqu'elle évite la perte d'une partie des grains qui se détachent des épis pendant les opérations de la récolte, lorsqu'on attend, pour la commencer, la parfaite maturité des grains, c'est-à-dire, le dessèchement complet des tiges et des feuilles, perte qui ne peut avoir lieu par la coupe prématurée.

vait rien à dire; au contraire, sa bonne humeur semblait renaitre sous le chatouillement agréable du pinceau, et se mettant à siffler gaiment, il lançait l'écume de ses lèvres sur la face du barbier, avec une apparence de satisfaction.

Une demi-heure s'était écoulée depuis que ce dernier avait commencé, et il en était encore à cette opération préliminaire, qui paraissait plaire au petit homme; car, loin de se plaindre de sa longueur, il continuait à siffler et à fredonner, au grand déplaisir de notre barbier qui n'éprouvait pas peu de difficultés à promener légèrement son pinceau sur une physiologie aussi mobile.

Il y avait près de trois quarts d'heure qu'il frictionnait ainsi le menton de cet étrange personnage, sans entrevoir de terme à son labeur, car le petit homme lui riait toujours au nez, et l'éternel « Savonne toujours » sortait de sa bouche dès que le barbier semblait prêt à abandonner le pinceau. Celui-ci avait d'ailleurs assez à l'esprit le châtement d'une première résistance, et de plus il avait devant les yeux le pistolet menaçant.

(La suite au prochain numéro.)

Un cultivateur Anglais, qui jouit d'une grande réputation, soutient que le blé récolté avant parfaite maturité est de meilleure qualité. La raison qu'il en donne est que dès que le blé arrive à un certain point de la maturation, une partie de la matière nutritive passe de l'intérieur du grain à la pellicule qui forme le son; ainsi, suivant lui, le blé complètement mûr contient plus de son et moins de farine que le blé récolté prématurément.

Il résulte de toutes les observations que l'on vient de faire sur la coupe prématurée, qu'en moissonnant les céréales huit à dix jours avant leur parfaite maturité, la qualité du grain n'est pas altérée, la quantité est augmentée, le grain est en quelque sorte mis à l'abri des désastres occasionnés par le vent et la pluie, la qualité de la paille est améliorée, et que les frais de la récolte sont diminués.

On ne doit laisser mûrir entièrement que le seul grain qu'on destine à être employé comme semence, et alors il faut le récolter avec beaucoup de précaution et de promptitude. (Cultivateur forézien.)

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROANNE.

Faillite de Bonneval fils.

Par jugement du tribunal de Commerce de Roanne, du treize courant, le sieur Bost-Mambran, teneur de livres, demeurant à Roanne, a été nommé syndic définitif de la faillite de Jean-Baptiste Bonneval, ci-devant marchand-épicerie, demeurant à Belmont. Le même jugement a débouté ledit Bonneval d'une opposition par lui formée à un autre jugement, du huit avril dernier, qui l'a déclaré en faillite.

MM. les créanciers sont avertis qu'ils doivent se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, dans vingt jours, au syndic, et lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau de créances ou de les déposer au greffe du tribunal de Commerce de Roanne, où la vérification des créances aura lieu le vingt-un juin prochain, huit heures du matin, sous la présidence de M. Premier, juge-commissaire.

Chaque créancier est tenu, dans la huitaine de l'admission de sa créance, d'en affirmer la sincérité devant M. le juge-commissaire.

Roanne, le quinze mai, mil huit cent quarante-quatre.

VALLAS, commis-greffier.

Faillite de Jean-Marie Déal.

Par jugement du tribunal de Commerce de Roanne, de ce jour, MM. Desvernay fils, Auguste Merle et Jean Souchois, négociants, demeurant, le premier à St-Symphorien-de-Lay, et les deux autres à Roanne, ont été nommés syndics définitifs de la faillite de Jean-Marie Déal, décédé maître d'hôtel à Roanne.

MM. les créanciers sont avertis qu'ils doivent se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, dans vingt jours, aux syndics et leur remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de Commerce de Roanne, où la vérification des créances aura lieu, le quatorze juin prochain, huit heures du matin, sous la présidence de M. Premier, juge-commissaire.

Chaque créancier devra, dans la huitaine de l'admission de sa créance, en affirmer la sincérité entre les mains de M. le juge-commissaire.

Roanne, le dix-sept mai mil huit cent quarante-quatre.

VALLAS, commis-greffier.

PALMISTE,

NOUVELLE

SUBSTANCE ALIMENTAIRE,

Spécialement destinée

aux Malades, aux Convalescents et aux Jeunes Enfants.

Le Palmiste convient plus particulièrement aux personnes atteintes d'irritation nerveuse ou inflammatoire de l'estomac ou des intestins, à celles qui souffrent de la poitrine ou des voies urinaires; c'est ce que déclarent, après en avoir fait de consciencieux essais, des médecins bien haut placés dans le monde médical, membres de l'Institut, professeurs à la Faculté de médecine de Paris, médecins en chef des principaux hôpitaux de la capitale, membres de l'Académie royale de Médecine, etc., etc.; dans des attestations trop détaillées pour être rapportées ici, mais dont on peut, à l'avance, prendre connaissance chez les dépositaires du Palmiste.

SERVICE DU COURRIER

De Roanne à Lyon, en 8 heures fixes,

desservant

ST.-SYMPHORIEN-DE-LAY, TARARE ET L'ARBRESLE.

Pour transport des Voyageurs, — Finances, — Marchandises.

Ce service, qui se distingue de tous autres par sa marche supérieure, part tous les jours de Roanne.

Les Bureaux sont:

Chez M. COLOMBAT, hôtel du Centre, rue des Bourrassières, à Roanne.

A VENDRE OU A LOUER.

Une AUBERGE très-bien achalandée, située à Roanne, rue Poisson.

S'adresser à M.^{me} veuve DURAND, propriétaire.

TRIBUNAL CIVIL DE ROANNE.

Vente des biens des mineurs de Georges Crétin, de Mably, le 31 mai 1844, en l'étude de M.^e Geoffroy, notaire à Roanne: 16 lots. (M.^e Marchand, avoué.)

— Vente sur saisie immobilière, le 18 juin 1844, au préjudice de Jean-Marie Beluze, demeurant à St.-Nizier-sous-Charlieu, d'immeubles situés sur les communes de Jarnosse et de Coutouvre: 2 lots. (M.^e Boussand jeune, avoué.)

— Ont été séparées de biens: Par jugement du 2 avril 1844, Marguerite Besson, d'avec Etienne Crozet, son mari, de St.-Bonnet-des-Quarts. (M.^e Marchand, avoué.)

Par jugement du 2 mai 1844, Jeanne-Marie Aulas, d'avec Pierre Poizat, son mari, de Belmont. (M.^e Marchand, avoué.)

Par jugement du 7 mai 1844, Benoîte Dubost-d'avec Romain James, son mari, de St.-Just-en-Chevalet. (M.^e Chartre, avoué.)

Le Gérant, A. FARINE.

COURS DES COTONS. — VENTES ET ARRIVAGES DU 6 AU 11 MAI 1844.

(CORRESPONDANCE DU ROANNAIS.) — Le Havre, 11 mai 1844.

Les transactions de la semaine ont acquis une importance à laquelle nous n'étions plus habitués depuis deux mois: le chiffre en dépasse 8,000 balles.

Cette reprise dans les achats en a provoqué une dans les prix, qui ont éprouvé une élévation de 3 C. par demi-kilogramme, sur les qualités basses à ordinaires; 2 C. sur le bon ordinaire, 1 C. sur le petit courant et au-dessus. Elle est due principalement à la présence d'un assez grand nombre d'acheteurs de l'intérieur, et des ordres également plus importants que les bas prix de la semaine précédente avaient attirés, et qui, arrivant simultanément avec des avis favorables de Liverpool, ont déterminé chez nos détenteurs, qui déjà étaient plus fermes, des prétentions plus élevées et qu'à la faveur de la confiance plus générale que ces avis ont produite, ils sont parvenus à réaliser.

Les besoins la plupart immédiats, auxquels les achats de cette semaine sont

destinés, étant maintenant remplis, il est à croire que les premiers jours de la semaine prochaine seront marqués par du calme dans les transactions.

Les avis des Etats-Unis, du 1.^{er} courant, les seuls maintenant sur lesquels l'attention générale se porte, devront parvenir vers le 16 courant, et il est assez présumable qu'on ne fera que peu de chose jusqu'à ce qu'on les connaisse.

De Liverpool, les avis successivement reçus, cette semaine, ont annoncé une grande activité sur ce marché, produite par les nouvelles satisfaisantes reçues par la maille de l'Inde. Les prix n'ont pas éprouvé de hausse en proportion des affaires traitées, mais la position générale du marché de Liverpool présentait un aspect très-favorable. Les ventes des derniers jours connus sont de 8,000 balles mercredi et 6,000 jeudi, à prix très-fermes.

Des Etats-Unis, il a été reçu par le paquebot du 8 avril, des avis qui, de date ancienne, étant seulement de 3 jours plus récents que ceux que nous possédions déjà, ne sont que de peu d'intérêt et n'ont produit aucun effet.

VENTES cette semaine.	ESPECES.	PRIX PAYÉS		COURS A L'ACQUITTÉ.			STOCK ce JOUR.	ARRIVAGES Cette semaine.	PRIX COURANTS.	
		Cette semaine.	Id. en 1843.	Bas à très-ordin.	Ordinaire à bon ordin.	Petit COURANT à bon COURANT.				
5,607	Louisiane.	62 87	50 82	62 68	75 80	86 92			INDICO.	
1,044	Mobile	68 79	52 75	62 68	74 79	84 87	101,267	3,603	Bengale surfin violet et bleu. . .	20 » »
1,859	Géorgie, Virginie et Florides. . .	62 78	53 66	61 67	72 76	80 83			— beau viol. et pourpre. . .	17 » 17 50
»	Diverses espèces.	» »	» »	» »	» »	» »	9,002	1,043	— moyen violet.	12 50 13 »
									— fin rouge.	13 50 14 »
									Java.	8 » 18 50
									Caraque flor.	12 50 13 50
									BOIS DE TEINTURE.	
									Campêche, coupe d'Espagne. . .	22 50 24 »
									— Autres coupes.	14 50 21 »
									Jaune Cuba.	25 » 27 »
									Lima.	34 » 35 »
									Sainte-Marthe.	38 50 » »
									Sandal.	14 » 15 »
									CACHOU brun luis. coulé sur f. . .	60 » 65 »
									— Jaune.	40 » 44 »
8,510	VOITURE, les 50 kilog.	1 f. »	2 f. »	3 f. 50	6 f. 50	6 f. 50	110, 269	4,650		

ROANNE. — IMPRIMERIE DE A. FARINE, AU PHÉNIX.